

Monsieur Guy Brunet
56 rue des Grands Champs
86000 POITIERS

Paris, le 5 octobre 2021

Lettre recommandée AR N°1A17329831918

Réf.: EK-L.35/2021

Cher collègue,

Le Conseil fédéral comme stipulé dans nos statuts et règlement intérieur valide les candidatures pour l'élection de ses membres.

Le Conseil fédéral a été appelé à voter pour cette proposition :

« Proposition mise aux voix du Conseil fédéral : les 8 responsables d'Unions (dépts :35-38-49-69-75-79-86-90) qui n'ont pas respecté nos statuts et notre Règlement intérieur ne peuvent pas présenter cette année des candidatures au Conseil Fédéral ».

Votre candidature n'a pas été validée par le Conseil fédéral du 8 septembre 2021, qui l'a refusée par 18 voix POUR ce refus et deux votes CONTRE.

Avec mes salutations laïques et fédérales.

Eddy KHALDI



Président
Pour Le Conseil fédéral

